



Caution solidaire frais d huissier modalité de saisie

Par **Merline34230**, le **13/08/2015** à **17:08**

Bonjour je me suis portée caution solidaire pour mon ancien conjoint. J ai été assigné au tribunal j ai perdu évidemment. Nous sommes 3 personnes à s être portée caution. Sauf que les 2 autres personnes n ont pas de bien pas de voiture pas de maisons et ne sont évidemment pas solvables. Je suis propriétaire d une petite maison et d une voiture. Mais je suis au chômage et ne touche que 490€ par mois. Je n ai pas pu trouver d arrangement avec la propriétaire car elle demande 500€ par mois. Je vais avoir les huissiers sur le dos. Ont ils le droit de me saisir ma voiture ma maison pour une dette de 7500€. Puis je trouver avec eux un arrangement selon mon budget ? Et pourquoi les 2 autres cautions ne peuvent se faire saisir leurs meubles et autres ?

Par avance merci de vos réponses.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **13/08/2015** à **17:52**

Bonjour, le bailleur fait appel à la caution qu'il veut quand il y en a plusieurs et même quand il veut. Voyez maintenant à trouver un arrangement directement avec d'huissier en sachant bien qu'il peut mais n'a aucune obligation surtout si le bailleur n'est pas d'accord. Peut être va t il falloir sacrifier une chose comme voiture pour commencer à payer et trouvée à échelonner le reste. Voyez un prêt famille ou banque..... pour sauver la maison, cordialement